

# FOIRE AUX QUESTIONS PRASE (FAQ)

## PAIE, RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

POUR LE PERSONNEL VISÉ PAR LE TRANSFERT DU CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST VERS LE CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS

PAGE 1

## DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE AUX QUESTIONS QUI VOUS PRÉOCCUPENT

Voici un tableau pour vous aider à identifier votre catégorie de personnel / accréditation syndicale au CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Titres d'emploi les plus représentés	Catégorie de personnel	Accréditation syndicale
Infirmière, infirmière-auxiliaire, inhalothérapeute, CEPI	1 - Personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires	FIQ
Préposé aux bénéficiaires, préposé à l'entretien ménager, préposé aux services alimentaires, cuisinier	2 - Personnel paratechnique des services auxiliaires et de métiers	SCFP-FTQ
Agente administrative (classe 1, 2 et 3), secrétaire médicale, technicien en administration, technicien en informatique	3 - Personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration	CSN
Travailleur social, ergothérapeute, psychoéducateur, éducateur, technologiste médical, archiviste médicale	4 - Techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux	APTS

### QU'EST-CE QUE LE SERVICE PRASE

La Coordination paie, rémunération et avantages sociaux, aussi appelée le service PRASE, fait partie de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques. C'est l'équipe qui assure la gestion :

- de la paie,
- de la rémunération,
- et des avantages sociaux (assurances collectives, régimes de retraite, congés et vacances (incluant les congés parentaux)

pour l'ensemble du personnel du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

### Service PRASE



500, rue Murray, local EM-0300  
Sherbrooke (Québec) J1G 2K6  
Téléphone : 819 780-2220, poste 47777  
Sans frais : 1 855 780-2200  
Télécopieur : 819 780-1821  
[www.csss-iugs.ca/prase](http://www.csss-iugs.ca/prase)

## PAIE

### Q1. Dois-je remplir mon relevé de présence?

R1. Oui, il est de votre responsabilité de remplir et approuver votre relevé de présence. Consultez les outils à votre disposition sur notre [site Web PRASE > Paie > Relevé de présence](#).

À noter que pour la paie 2024-01, vous aurez 2 relevés de paie : un relevé du CISSMO couvrant la semaine du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril et un relevé du CIUSSS-CHUS couvrant la semaine du 2 au 8 avril 2023.

### Q2. Qu'advient-il de mes déductions pour Fondation CSN / Fonds FTQ ou pour assurances vie / auto / habitation

R2. Ces déductions ne sont pas transférées automatiquement. Vous devez faire les démarches auprès de vos représentants CSN/FTQ/assureur pour faire débiter les déductions sur votre paie du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

## RÉMUNÉRATION

### Q.1. Qu'advient-il de mon ancienneté

R.1. Votre ancienneté est transférée dans votre nouveau dossier.

### VOUS AVEZ D'AUTRES QUESTIONS?

Pour faciliter votre accueil, vous pouvez transmettre vos questions à l'adresse courriel qui vous est dédiée spécifiquement dans le cadre de ce transfert : [prase.coordination.estrie@ssss.gouv.qc.ca](mailto:prase.coordination.estrie@ssss.gouv.qc.ca).

### ASSURANCE SALAIRE, CNESST, ETC.

Pour toute question en lien avec votre santé, communiquez avec le bureau de santé par courriel à [santereintegrationhypom.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca](mailto:santereintegrationhypom.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca).

Vous pouvez aussi consulter l'[Intranet > Espace Employés > Santé et sécurité au travail](#).

## DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE AUX QUESTIONS QUI VOUS PRÉOCCUPENT

### ASSURANCES COLLECTIVES

#### Q1. Qu'arrive-t-il avec ma couverture d'assurances collectives? Dois-je remplir un formulaire?

R1. Votre couverture est transférée vers un contrat équivalent (transfert d'équivalence\*). Vous n'avez aucun formulaire à remplir.

\* **Qu'est-ce qu'un transfert d'équivalence?** Le nouvel assureur accordera les protections équivalentes à celles détenues avec l'ancien contrat d'assurance (soit celui que vous aviez avec le CISSMO).

#### Q2. Sous quel contrat d'assurance vais-je me retrouver?

R2. Catégorie **1 FIQ** (personnel en soins infirmiers et cardio-respiratoires): transfert d'équivalence\* vers le contrat FIQ, sous la compagnie Beneva (anciennement La Capitale)

Catégorie **2 SCFP-FTQ** (personnel paratechnique des services auxiliaires et de métiers): transfert d'équivalence\* vers le contrat SCFP-FTQ, sous la compagnie Beneva (anciennement La Capitale)

Catégorie **3 CSN** (personnel de bureau, techniciens et professionnels de l'administration): même contrat d'assurance qu'au CISSMO

Catégorie **3 APTS** (techniciens et professionnels de la santé et des services sociaux): transfert d'équivalence\* vers le contrat APTS, sous la compagnie Beneva (anciennement SSQ)

#### Q3. Est-ce le même contrat d'assurance si c'est la même compagnie d'assurance?

R3. Non, même s'il s'agit de la même compagnie d'assurance, les contrats sont différents selon chaque catégorie.

#### Q4. Où retrouver la documentation de mon nouveau contrat d'assurance?

R4. Vous trouverez brochures et tarifications sur notre [site Web PRAE > Assurances > Documentation](#).

#### Q5. Que dois-je faire si je souhaite modifier mes garanties et/ou bénéficiaire à la suite de mon transfert d'équivalence?

R5. Communiquez avec nous à l'adresse courriel qui vous est dédiée spécifiquement dans le cadre de ce transfert : [prase.coordination.estrie@ssss.gouv.qc.ca](mailto:prase.coordination.estrie@ssss.gouv.qc.ca).

#### Q6. À partir de quelle date vais-je voir mes déductions d'assurances sur mon talon de paie?

R6. À la paie numéro 2024-02, soit celle qui sera déposée le 4 mai 2023.

#### Q7. Pourquoi y a-t-il une paie où je n'ai pas de déduction d'assurance?

R7. Puisque votre transfert se fait en date du 1<sup>er</sup> avril 2023, vous payerez votre prime d'assurance de la paie 2024-01 au CISSMO.

#### Q8. Qu'arrive-t-il si je dois acheter de la médication et que je n'ai toujours pas reçu ma nouvelle carte d'assurance?

R8. Conservez votre reçu. Vous pourrez procéder à la réclamation dès que vous recevrez votre certificat d'assurance par la poste.

#### Q9. À quelle date vais-je recevoir mon nouveau certificat d'assurance et ma carte?

R9. En date du 29 mars dernier, les différentes personnes ressources de Beneva travaillaient afin d'activer votre dossier le plus rapidement possible. Surveillez votre boîte aux lettres, ces documents devraient être mis à la poste d'ici les prochains jours.

## DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE AUX QUESTIONS QUI VOUS PRÉOCCUPENT

### CONGÉS ET VACANCES

Q1. J'ai un congé en cours ou prévu, est-il maintenu?

R1. Oui, les congés en cours ou octroyés pour le futur sont maintenus.

Q2. Qu'arrive-t-il avec ma banque de maladie, ma banque de vacances, ma banque de férié\*, ma banque de vacances spéciale 5<sup>e</sup> vague?

R2. Toutes ces banques seront transférées dans votre nouveau dossier.

→ Si vous étiez employé dans les deux établissements (CISSSMO et CIUSSSE-CHUS) et que vous aviez des banques **vacances TP**, elles se fusionneront dans le dossier CIUSSSE-CHUS.

→ Si vous avez une banque de **fériés** qui sera transférée, l'excédent de 5 fériés en banque sera automatiquement monnayé à taux double pour toutes les accréditations syndicales environ 4 semaines suivant la date du férié établissement. Vous pouvez voir la liste des fériés établissement sur notre [site Web PRASE > Congés | Vacances > Autres congés](#).

\* Notez qu'il n'y a pas de férié mobile au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Q3. Qu'arrive-t-il avec ma banque de temps?

R3. Le solde de votre banque de temps sera monnayé par le CISSSMO à votre départ.

Q4. Comment dois-je faire pour une nouvelle demande de congé?

R4. Pour les congés de 30 jours ou moins, utiliser le formulaire SAFIR [Gestion des effectifs - Demande de congé moins 30 jours](#) (à partir d'intranet).

Pour les congés de plus de 30 jours utiliser le formulaire SAFIR – PRASE approprié selon le type de demande ou l'un des formulaires sur notre [site Web PRASE > Congés | Vacances](#).

Q5. J'ai fait mon choix de vacances pour la période estivale 2023 au CISSSMO, qui transposera mes choix au CIUSSS de l'Estrie – CHUS? Qui approuvera mes choix?

R5. Le service PRASE veillera à transposer vos vacances approuvées par votre gestionnaire dans le Web Logibec.

### RÉGIMES DE RETRAITE

Q1. Qu'arrive-t-il à mon régime de retraite?

R1. Puisqu'il s'agit du même régime de retraite administré par Retraite Québec (anciennement la CARRA), vous n'avez aucune démarche à entreprendre. Les déductions se poursuivront telles quelles.

#### CONSULTEZ LA VERSION EN LIGNE!

Ce document sera mis à jour lorsque du nouveau contenu sera disponible. Vous pouvez consulter la version à jour en tout temps sur notre [site Web PRASE > Nouveaux employés > CISSSMO](#).